

## Conditions Générales de Vente

**S'inscrire à l'ILCF est un engagement** : l'inscription à l'un des cours proposés implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

### 1. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour s'inscrire à l'ILCF, l'étudiant doit être âgé de 18 ans minimum et avoir un niveau de fin d'études secondaires.

L'ILCF ne peut être tenu responsable des difficultés d'obtention d'un visa d'études long séjour ou d'un titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription à l'un de ses programmes.

### 2. CONDITIONS FINANCIÈRES D'INSCRIPTION

- L'inscription aux formations de l'ILCF implique le règlement des frais suivants : frais d'inscription annuel, frais de scolarité et frais de services annexes (Hébergement, Transfert aéroport, DHL, Bibliothèque).
- Pour les sessions courtes, les cours du soir et les cours en anglais, le paiement total est obligatoire au moment de la préinscription.
- Pour les sessions semestrielles, un paiement partiel est possible au moment de la préinscription. Dans ce cas, l'étudiant règle un acompte de 320 € par session. Le solde est exigible lors de l'inscription au(x) cours.
- Les livres ou cahiers d'exercice ne sont pas inclus dans les frais de scolarité ou les frais d'inscription.

**Attention** : les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

*Lorsque le client effectue son inscription par correspondance ou en ligne, il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours quant à son inscription, sans avoir à justifier un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'acceptation par le client des Conditions Générales d'Inscription. Lorsque le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Le client souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par écrit et par voie postale à l'adresse suivante : ILCF – Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris.*

### 3. FORMALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions et les paiements se font :

- en ligne sur le site [www.icp.fr/ilcf](http://www.icp.fr/ilcf)
- par courrier postal : ILCF – Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris
- par email : [ilcf@icp.fr](mailto:ilcf@icp.fr)
- sur place : ILCF – Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris

Les cours sont ouverts sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. Le remplacement d'un cours se fait au mieux des possibilités. Toute personne déjà inscrite à l'Institut Catholique de Paris, ayant un retard de paiement de quelque nature que ce soit, pourra se voir refuser la possibilité de se réinscrire.

### 4. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- Les frais d'inscription et les frais annexes (Hébergement, Transfert aéroport, DHL, Bibliothèque) ne sont pas remboursables.
- Les frais bancaires seront déduits du remboursement.
- Les montants perçus pour le compte d'un étudiant ne sont pas transmissibles sur le compte d'un autre étudiant.
- Pour toute démarche de remboursement, le retour de la carte d'étudiant et du certificat de scolarité est obligatoire.

#### Refus de visa

Les frais de scolarité seront remboursés intégralement sur présentation de la notification de refus de visa du consulat ou de l'ambassade. Cette notification doit être présentée avant le 1<sup>er</sup> jour de la session.

Après ce jour, aucun remboursement ne sera possible.

#### Maladie sérieuse

Les frais de scolarité seront remboursés intégralement sur présentation d'un certificat médical. Ce certificat doit être présenté avant le 1<sup>er</sup> jour de la session.

À partir du 1<sup>er</sup> jour de la session, un remboursement sera calculé prorata temporis.

#### **Annulation d'inscription pour tout autre motif**

Si la demande d'annulation parvient par écrit à l'ILCF (date et heure de réception du courrier/courriel de désistement à l'ILCF faisant foi) :

- a. **avant le 30<sup>e</sup> jour** précédant le début de la session, les frais de scolarité seront remboursés intégralement ;
- b. **entre le 30<sup>e</sup> jour et la veille du début de la session**, l'ILCF conservera une somme forfaitaire de 320 € ;
- c. **à partir du 1<sup>er</sup> jour de la session**, aucun remboursement ne sera possible ; le nombre d'heures choisi ne pourra en aucun cas être réduit ;
- d. **les étudiants inscrits par l'intermédiaire d'agents** devront adresser leur demande de remboursement à l'agent ; l'ILCF ne traitera les demandes qu'avec l'agent concerné.

#### **Retards, changements de programme et départs anticipés**

- En cas d'arrivée de l'étudiant après le premier jour de la session, l'ILCF ne peut garantir une place dans un cours même si le paiement intégral a été effectué.
- Il est possible que certains cours soient complets ; dans ce cas, il sera proposé à l'étudiant une inscription à la session suivante. L'ILCF ne pourra être tenu pour responsable de cette situation.
- Aucun changement de rythme ou d'horaire ne peut être accepté après le début des cours.
- Les vacances légales, les jours fériés français et étrangers, les arrivées tardives et les départs anticipés ne donnent lieu ni à des réductions, ni à des remboursements, ni à des reports.

## **5. CHANGEMENT DE PROGRAMME, MODIFICATIONS**

L'ILCF se réserve le droit :

- d'annuler une formation complète ou un cours si l'effectif minimum requis n'était pas atteint. Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, les frais d'inscription seraient remboursés en intégralité ;
- de modifier les horaires et le calendrier des cours après information auprès des participants ;
- de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation.

## **6. ASSURANCE**

#### **Assurance maladie**

- Tout étudiant hors Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans, inscrit pour une période de plus de trois mois à l'ILCF (sessions semestrielles), doit souscrire à la Sécurité Sociale (code de la Sécurité Sociale, arrêté du 29 juin 1999). La période d'affiliation couvre l'année universitaire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.
- Tout étudiant, membre de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans, inscrit pour une période de plus de trois mois à l'ILCF (sessions semestrielles), est dispensé de l'affiliation à la Sécurité Sociale s'il présente une carte européenne d'assurance maladie.
- Tout étudiant bénéficiant d'un contrat « au pair » est dispensé de cette affiliation sur présentation de son contrat d'une durée d'au moins un an.
- Pour les autres cas, une assurance privée est obligatoire et à la charge de l'étudiant.

#### **Autres assurances**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et à la charge du client / étudiant.

## **7. EXCLUSION**

L'ILCF se réserve le droit d'exclure tout étudiant en cas de manquement au règlement des études de l'institut. Dans ce cas, l'ILCF se réserve le droit d'interrompre la formation de l'étudiant sans remboursement de ses cours. Le règlement des études est librement consultable à l'accueil.

## **8. LITIGE**

En cas de litige, seule la loi française sera applicable. Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. À défaut d'accord, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal compétent de Paris.

## General Terms and Conditions of Registration

**Joining the ILCF is a commitment:** the registration in one of the courses proposed by the ILCF implies the acceptance of the present terms and conditions of registration.

### 1. ELIGIBILITY

To join the ILCF, the student must be a minimum of 18 years old and have an end of high school level. The ILCF cannot be held responsible for any difficulties in obtaining a long-stay visa or a residence permit upon the presentation of a pre-registration or registration certificate in one of the programs.

### 2. CONDITIONS OF SALE

- Attending an ILCF course involves the payment of the following fees: annual registration fees, tuition fees and services fees (Accommodation, Airport transfer, Express mail, Library).
- For short sessions, evening classes and courses in English, the full payment is compulsory at the time of preregistration.
- For semester sessions, a down payment is possible at the time of the preregistration. In that case, the student pays a deposit of 320 € per session. The balance is due the day of the placement test.
- Books and exercise books are not included in the tuition or registration fees.

**Pay attention:** the banking fees must be paid by the student.

*Registration that has been completed by post or online can be cancelled within a 14-day limit from the date of acceptance of the general conditions of registration. If the 14-day term ends on a Saturday, Sunday or a public or school holiday, the term may be extended to the next business day. Any student wanting to exercise their right to a retraction, must notify, within the legal delay as indicated above, in writing and by airmail, to the following address: ILCF - Catholic University of Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris - France*

### 3. REGISTRATION RULES

Registrations and payments can be done:

- online on the website [www.icp.fr/ilcf](http://www.icp.fr/ilcf)
- by post: ILCF – Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris - France
- by email : [ilcf@icp.fr](mailto:ilcf@icp.fr)
- on-the-spot: ILCF – Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas - 75006 Paris

Classes are open under condition of a sufficient number of students. The replacement of a course will be done as best as possible. The ILCF can refuse the registration of a student already enrolled at the Catholic University of Paris, who hasn't completed the payment of the tuition fees.

### 4. CANCELLATION POLICY AND REFUND

- Registration fees and services fees (Accommodation, Airport transfer, Express mail, Library) are not refundable.
- Bank fees will be deducted from the refund.
- The amounts collected on behalf of a student's account can't be transmitted on another student's account.
- In case of refund of tuition fees, the student card and the school certificate at courses must be given back to the ILCF.

#### Visa refusal

The tuition fees will be entirely refunded upon submission of the visa refusal notification from the embassy or consulate. This notification must be provided before the 1<sup>st</sup> day of the courses.  
No refund will be issued thereafter.

#### Severe illness

The tuition fees will be entirely refunded upon submission of a medical certificate. This certificate must be provided before the 1<sup>st</sup> day of the courses.  
From the 1<sup>st</sup> day of the session, a refund will be calculated on a pro-rated basis.

### Cancellation for other motives

If the written request of cancellation is received at the ILCF (date and time of the mail/e-mail of cancellation received by the ILCF are valid):

- a. **before the 30<sup>th</sup> day** before the beginning of the session, the tuition fees will be entirely refunded;
- b. **between the 30<sup>th</sup> and the day before the beginning of the session**, the ILCF will keep a 320 € penalty;
- c. **from the 1<sup>st</sup> day of the session**, no refund will be possible; the number of hours chosen can't be reduced;
- d. **students registered through agents** will have to send their request to the agent; the ILCF will handle these requests only with the concerned agent.

### Late arrivals, early departures, changes of programs

- In case of student's arrival after the 1<sup>st</sup> day of the session, the ILCF can't guarantee a place in a course even if the total payment has been done.
- Some courses may be full. In that case, the ILCF will propose a registration for the next session. The ILCF should not be held responsible for this situation.
- No change of rhythm course or schedule can be accepted once the courses started.
- The legal French holidays or foreign holidays, public holidays, late arrivals and early departures give rise neither to reductions, nor to refunds, nor to postponements.

## 5. CHANGES OF PROGRAM, MODIFICATIONS

The Catholic University of Paris reserves the right:

- to cancel a program or a course if the minimum student number is not reached. If the ILCF cannot offer an equivalent course, the tuition fees will be entirely refunded ;
- to modify the courses schedule and calendar. In this case, the students will be personally informed ;
- to replace a teacher.

## 6. INSURANCE

### Health insurance

- Every Non-European Economic Area student, aged 18 to 28 years old and registered for more than three months at the ILCF, must join the Social Security - French national health insurance - (code of the Social Security, judgment of June 29<sup>th</sup>, 1999). This subscription covers the academic year from September 1<sup>st</sup> till August 31<sup>st</sup>.
- Every student belonging to the European Economic Area, aged 18 to 28 years old and registered for more than three months at the ILCF, must provide a European Health Insurance Card in order to be exempted from the registration to the Social Security - French national health insurance.
- Students working as an «au pair» with a long term contract (at least one year) are exempted from this subscription. The ILCF requires a copy of the contract.
- For all other cases, a private health insurance is compulsory and the responsibility of the student.

### Other insurances

Personal liability insurance is compulsory and the responsibility of the student.

## 7. EXPULSION

In the case of misbehaviour of a student, as outlined by the internal regulations, the ILCF has the right to expel the offending student, without refund.

This document is at the students' disposal at the reception desk of the ILCF.

## 8. LITIGATION

Only French laws will be applicable. In the event of dispute, the parties will attempt to reach an amicable agreement. Paris courts shall have jurisdiction to resolve any dispute between the parties.

**Any inconstancy between the French and English versions of the General Terms and Conditions of Registration hereof shall be resolved solely by reference to the French version.**